

Informations de base	
<p><b>2021/2824(DEA)</b></p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Règles applicables à l'entrée dans l'Union d'envois de certains animaux, produits germinaux et produits d'origine animale, ainsi qu'aux mouvements et à la manipulation de ces envois après leur entrée dans l'Union</p> <p>Complétant <a href="#">2013/0136(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>3.10.04 Elevage et production animale  3.10.04.02 Protection des animaux  3.10.05 Produits animaux, en général  3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire</p>	<p>Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur</p>

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2021/2824(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Nature de la procédure</b>	Examen d'un acte délégué
	Complétant <a href="#">2013/0136(COD)</a>
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	AGRI/9/06854